

SUPPLEMENT AU MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2016-2019

I. CONTEXTE

1. **La Côte d'Ivoire connaît un succès économique remarquable qui lui permet de figurer dans le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde.** En effet, le rythme moyen de croissance annuelle a été de 8,8%, sur la période 2012-2017. En 2018, l'évolution de l'activité économique, dans un contexte de détérioration des termes de l'échange, est estimée à 7,4%, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne. Ce dynamisme découle de la bonne exécution du Plan National de Développement 2016-2020 qui a conduit au renforcement des infrastructures socio-économiques et à l'amorce de la transformation structurelle de l'économie. Celle-ci a été marquée notamment par la bonne tenue des industries agro-alimentaires qui affichent une croissance de 15,4%. Ces bonnes performances se sont également traduites par une maîtrise de l'inflation à 0,4%, en dessous du plafond de 3% fixé par la norme communautaire de l'UEMOA, des déficits budgétaire et courant contenus respectivement à 4,0% et 4,7% du PIB. Par ailleurs, le système bancaire demeure solide avec un ratio de solvabilité de 8,79% à fin juin 2018 au-dessus du minimum prudentiel au sein de l'UEMOA de 8,625%.
2. **Ces performances économiques s'appuient principalement sur l'amélioration continue du climat des affaires et la consolidation des acquis en matière de bonne gouvernance.** Les réformes d'envergure menées par le Gouvernement, portant notamment sur la dématérialisation des actes et procédures, ont permis à la Côte d'Ivoire de passer de la 139^{ème} place en 2018 à la 122^{ème} en 2019 au classement général Doing Business, enregistrant ainsi un gain de 45 places entre 2012 et 2019. La Côte d'Ivoire fait partie à nouveau des 10 pays les plus réformateurs au monde. Concernant la bonne gouvernance, la Côte d'Ivoire a réalisé une performance inédite selon le rapport 2019 sur l'indice Mo Ibrahim. En effet, elle est la seule nation à avoir progressé dans chacune des quatre catégories et des 14 sous-catégories de l'indice. Elle est ainsi passée de la 41^{ème} à la 22^{ème} place, entre 2017 et 2018, enregistrant ainsi sa meilleure progression, avec 12,7 points. En outre, la Côte d'Ivoire s'est vue décerner, en février 2019, le Prix de la Lutte contre la corruption par l'Union africaine, lors de la 32^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette situation a favorisé l'attractivité de l'économie qui s'est matérialisée par une amélioration du taux d'investissement privé qui s'est établi à 13,8% en 2018 après 12% en 2017. De même, les investissements privés agréés enregistrent une hausse de 50,7%, et les créations d'entreprises s'accroissent de 25,5% en 2018, avec 14 812 entreprises créées contre 11 800 en 2017. Par ailleurs, en vue de promouvoir les investissements dans les secteurs prioritaires de l'agriculture, de l'agro-industrie, de la santé et de l'hôtellerie, un nouveau code des investissements conforme aux standards internationaux a été adopté en 2018.
3. **Pour rendre la croissance plus inclusive et réduire de manière significative le taux de pauvreté, le Gouvernement a initié un programme social sur la période 2018-2020.** Ce programme se décline en cinq axes que sont (i) la fourniture aux populations des services de santé de proximité, d'une alimentation et d'une nutrition saines et de l'amélioration de la protection sociale, (ii) le renforcement des conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans et l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants, (iii) la facilitation de l'accès des populations aux services essentiels, logements, énergie, transport, eau potable et aux biens et services de grande consommation à un coût abordable ainsi qu'à un cadre de vie adéquat, (iv) l'amélioration de l'employabilité et l'accès à un emploi décent et stable des jeunes et des femmes et (v) l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural et de la sécurité alimentaire. Dans ce cadre, le Gouvernement a procédé depuis janvier 2019, à la baisse de 20% du tarif social de l'électricité. Par ailleurs, la base des bénéficiaires du programme des filets sociaux sera étendue à 100 000 ménages en 2019, avec l'appui de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et d'autres partenaires, contre 50 000 en 2018, après 35 000 en 2017.
4. **Les perspectives économiques demeurent favorables, grâce à la diversification de l'économie et en dépit des niveaux relativement bas des cours des produits primaires d'exportation.** Le secteur privé devrait continuer de jouer son rôle de moteur de la croissance avec une hausse continue des investissements privés de 13,8% du PIB en 2018, 15,2% en 2019 et 16,0% en 2020. Il devrait tirer profit des opportunités offertes par les accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du Millenium Challenge Corporation (MCC) et du C2D. En outre, le développement et la mise en exploitation des zones industrielles devraient offrir un cadre de production propice. Aussi, la

compétitivité du secteur privé devrait s'améliorer avec la construction d'infrastructures dans les secteurs du transport, de la télécommunication et de l'énergie. Le secteur privé bénéficierait également du renforcement du capital humain à travers notamment la mise en œuvre des programmes et projets ciblés visant une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, et le développement des compétences. Au plan politique, dans la perspective d'assurer des élections présidentielles apaisées en 2020, le Gouvernement met en œuvre plusieurs actions visant à rassurer les acteurs de la scène politique ivoirienne. Un cadre de concertation avec l'ensemble des parties prenantes a été mis en place, en vue de réformer la Commission Electorale Indépendante, conformément aux recommandations de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Les actions de sensibilisation auprès des populations sont également menées afin de renforcer la cohésion sociale et garantir des élections sans violence.

- 5. La bonne exécution du Programme Economique et Financier « PEF FEC-MEDC 2016-2019 » devrait contribuer à renforcer la solidité du cadre macroéconomique.** Conformément aux objectifs du programme, le déficit budgétaire devrait s'améliorer pour atteindre la cible de 3,0% du PIB en 2019. Pour ce faire, la politique budgétaire est axée sur l'optimisation du recouvrement des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses, tout en privilégiant les dépenses en infrastructures, en capital humain, et de lutte contre la pauvreté. La gestion des risques budgétaires sera renforcée à travers la poursuite de l'analyse de l'impact des différents risques identifiés, la surveillance plus accrue de la dette des entreprises publiques, le renforcement de la gestion des PPP, et la préparation et prise de mesures éventuelles de mitigation. Le Gouvernement veillera également à la consolidation de l'équilibre du secteur énergie. Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) sera poursuivie afin de consolider la solidité du système bancaire, favoriser l'inclusion financière et accroître le financement de l'économie. S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, l'agenda de réformes 2018-2020, permettra de renforcer davantage l'attractivité de la Côte d'Ivoire.
- 6. Ce supplément au mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à fin décembre 2018, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2019 ainsi que les perspectives à moyen terme.**

II. EVOLUTION RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Cadre Macroéconomique et financier

- 7. Le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2018 avec une croissance de 7,4% après 7,7% en 2017, dans un contexte de détérioration des termes de l'échange.** En effet, les termes de l'échange de la Côte d'Ivoire se sont détériorés respectivement de 5% en 2017 et 6,0% en 2018, sous l'effet de la baisse des prix des principaux produits d'exportation. Toutefois, soutenue par une forte demande intérieure, l'économie a bénéficié de l'amélioration continue du climat des affaires, du développement de l'agro-industrie à travers notamment la mise en place du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) et des mesures en faveur de la transformation des produits agricoles, ainsi que de l'accélération des grands projets d'infrastructures et d'une bonne pluviosité au dernier trimestre 2018.
- Du côté de l'offre, la croissance a été tirée par l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire a affiché une croissance de 4,2%, après une performance de 11,2% en 2017, imputable à l'agriculture d'exportation (+7,0%) et à l'agriculture vivrière (+2,1%) qui ont bénéficié d'une bonne pluviosité et des effets bénéfiques de l'exécution du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2). Le secteur secondaire enregistre une croissance de 7,1% tirée principalement par la bonne tenue des industries agro-alimentaires (+15,4%), des autres industries manufacturières (+5,8%), des BTP (+16,5%), des produits pétroliers (7,2%) et de l'Energie (+4,0%). L'extraction minière affiche un repli (-3,2%) dû à la baisse de la production de pétrole brut et du gaz. Le secteur tertiaire enregistre une évolution de (+9,2%), porté par la vigueur des activités de transports (+9,0%), de télécommunications (+12,4%), du Commerce (+8,4%) et des autres services (+8,6%).
 - Du côté de la demande, la croissance est principalement portée par l'investissement privé (+23,1%), ainsi que la consommation finale (+7,2%). Ces évolutions ont été atténuées par la baisse de la demande extérieure nette.
- 8. L'inflation s'affiche à 0,4% en moyenne annuelle, en deçà de la norme communautaire fixée à 3%,** sous l'effet combiné du renchérissement des prix des produits non alimentaires de 0,8% et du fléchissement des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées de 0,5%. Cette maîtrise de l'inflation s'explique principalement par un bon approvisionnement du marché local. L'inflation hors énergies et produits frais était de 0,3%.

9. **L'exécution budgétaire en 2018 s'est soldée par l'amélioration du déficit budgétaire à 4% du PIB conformément à l'objectif du programme, après un déficit de 4,5% du PIB en 2017.** Cette consolidation de la position budgétaire est consécutive à une rationalisation des dépenses en vue de compenser la moins-value des recettes. En effet :

- Les recettes fiscales y compris recettes affectées et parafiscalité sont ressorties à 16,2% du PIB pour un objectif de 16,5% du PIB. Ce niveau de mobilisation est lié notamment à l'impact (i) de la mesure d'interdiction d'importation des véhicules de plus de cinq ans, (ii) de l'instauration du certificat de conformité à l'importation (VOC), (iii) des volumes moindres mis à la consommation des principaux produits pétroliers, (iv) de la baisse de la contribution de la TVA dans le secteur des télécommunications en raison d'importants investissements réalisés et (v) d'un niveau de taxation du cacao en retrait par rapport aux objectifs. Toutefois, les bons résultats obtenus lors des opérations de contrôles et de recouvrement des arriérés d'impôts ont permis d'atténuer l'effet des facteurs suscités.
- Les dépenses totales s'affichent à 23,8% du PIB contre un objectif de 24,4% du PIB. Les économies observées sont liées principalement à la sous-exécution des dépenses d'investissement. Le taux d'exécution des investissements publics s'est établi à 93,7% parce que les tirages au titre des dons-projets et des projets C2D ainsi que le niveau des investissements financés sur ressources propres ont été moindres que prévu.
- Ce déficit a été couvert par un recours au marché sous régional à hauteur de 337,1 milliards de F CFA et par l'émission d'un Eurobond de 1 115,1 milliards de FCFA libellé entièrement en euros. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a bénéficié de prêts projets évalués à 569,3 milliards de F CFA et d'appuis budgétaires d'un montant de 229,2 milliards de F CFA. Ces mobilisations ont contribué à la réduction nette du stock des « exigibles » de 53,1 milliards de FCFA.

10. **Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est resté modéré en 2018.** Le stock de la dette de l'administration centrale s'affiche à 48,6% du PIB en 2018 contre 45,3% en 2017. Quant à la dette extérieure, elle s'est établie à 31,9% du PIB contre 26,0% en 2017. S'agissant de la dette intérieure, elle s'est établie à 16,7% en 2018 contre 18,2% en 2017. A fin 2018, le stock de la dette des entreprises publiques ressort à 7,7% du PIB dont 2,2% du PIB garanti par l'Etat, et 4% du PIB de prêts rétrocédés ; ces derniers étant inclus dans la dette de l'Administration centrale.

11. **Les échanges extérieurs présentent un solde du compte des transactions courantes déficitaire de 4,7% du PIB en 2018 contre 2,8% du PIB en 2017.** Cette dégradation est liée à la hausse des importations (6,9%) en réponse au dynamisme de l'activité, couplée à la détérioration des termes de l'échange en raison notamment du niveau relativement bas des cours du cacao et de l'appréciation des prix à l'importation. En effet, les exportations de biens se sont contractées de (5,0%) comparées à 2017, en raison de la baisse en valeur des principaux produits d'exportation, en dépit de la hausse des exportations des produits pétroliers (+16,4%), de pétrole brut (+8,0%) et du coton masse (+32,2%). La hausse des importations en valeur est portée principalement par (i) le renchérissement des prix des appareils mécaniques, électriques et électroniques, et des matériaux de construction et (ii) la hausse en volume du pétrole brut pour soutenir le dynamisme de la SIR. Le déficit induit a été financé par les Investissements Directs Etrangers (IDE) et l'émission d'un Eurobond, permettant une consolidation du niveau des réserves communautaires.

12. **La politique monétaire est demeurée inchangée** avec le maintien en 2018 du taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et du taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union est également demeuré fixe à 3,0%.

13. **La masse monétaire s'est accrue de 13,4% résultant d'une consolidation des avoirs extérieurs nets de 15,3% principalement au second semestre et d'une progression des crédits intérieurs nets de 12,6%.** Les actifs extérieurs nets ont augmenté sous l'impulsion de la mobilisation de l'eurobond au premier semestre 2018, et l'amélioration du taux de rapatriement des recettes d'exportation. Quant aux créances intérieures, leur progression a émané des créances nettes sur l'administration de 17,0% (+337,2 milliards) et des créances sur l'économie de 11,2% (+709,5 milliards). Les nouvelles mises en place de crédits ordinaires, les escomptes d'effets de commerce et les dépôts ont progressé en termes cumulés respectivement de 19,3% (+869,5 milliards), de 17,5% (+159,9 milliards) et de 4,2% (+78,4 milliards).

14. La solidité financière du système bancaire s'est renforcée en 2018 grâce à une surveillance accrue des ratios prudentiels suite à l'application des règles de Bales 2 et 3. A fin juin 2018, le ratio de solvabilité du secteur s'est établi à 8,79%, au-dessus du minimum prudentiel au sein de l'UEMOA de 8,625% à fin 2018 dans le cadre de l'entrée en vigueur des standards basés sur Bâle II/III. Le taux brut de dégradation du portefeuille des banques s'est situé à 8,68% contre 9,83% à fin décembre 2017, après 10,7% à fin juin 2017. En outre, la hausse des provisions pour risque (75,1% à fin juin 2018 contre 63,32% à fin décembre 2017), s'est traduite par la baisse du taux net de dégradation du portefeuille des banques de 3,85% à fin décembre 2017 à 2,30% en juin 2018. Concernant la norme relative au respect du capital minimum de 10 milliards de FCFA, cinq banques étaient en infraction à cette disposition à fin décembre 2017. A fin décembre 2018, une banque s'en est conformée, trois devront produire un plan de mise en conformité et une autre a fait l'objet d'un retrait d'agrément. Par ailleurs, les risques de la liquidation de SAF CACAO sur la solidité du secteur bancaire ont été circonscrits. En effet, la Commission bancaire a instruit les banques de provisionner 100% de leurs créances sur cette entreprise. Aussi, le repreneur s'est engagé à racheter toutes les dettes de l'entreprise.

15. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) poursuit le renforcement de ses activités. Pour pallier le reflux de ses indices de référence et de sa capitalisation boursière, la BRVM envisage mener un certain nombre d'actions visant à accentuer le dynamisme du marché en agissant à la fois sur l'offre et la demande de titres. Au niveau de l'offre de titres, la BRVM entend (i) sensibiliser davantage les grandes entreprises publiques (privatisations) et privées à se faire coter, (ii) inciter les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à se faire coter sur le troisième Compartiment qui leur est dédié et (iii) exhorter les Etats membres au lancement d'Obligations ciblant la Diaspora (Diaspora Bonds). Cette politique serait confortée par la décision du CREPMF d'assouplir fortement les conditions de sollicitation du marché financier régional pour les entreprises éligibles, notamment au 3e compartiment de la BRVM en fixant à dix (10) millions de FCFA, le capital social minimum requis des entités faisant appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA.

B. Mise en œuvre du programme en 2018

16. Tous les critères de performance du programme à fin décembre 2018 ont été respectés conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Le solde budgétaire est ressorti à -944,2 milliards de F CFA contre un objectif du programme de (-954,3 milliards de F CFA), soit une marge de 10,1 milliards de F CFA. Cela résulte de l'effet combiné d'une mobilisation moindre que prévu des recettes fiscales (-78,2 milliards FCFA), et d'un niveau d'exécution moindre des dépenses (-138,7 milliards). Le financement intérieur net s'est situé à -415,05 milliards de F CFA en deçà du plafond de -402,0 milliards de F CFA dans le programme. La valeur actualisée des nouvelles dettes extérieures contractées par le Gouvernement, y compris l'Eurobond émis en 2018 et la garantie pour la restructuration de la dette de la SIR achevée en décembre 2018, se situe à 5 054,3 millions de dollars pour un plafond ajusté de 5 072,8 millions de dollars. Par ailleurs, aucun arriéré extérieur ou intérieur n'a été constitué au cours de l'exécution budgétaire 2018.

17. Tous les repères indicatifs à fin décembre 2018 ont été respectés, à l'exception du plancher sur les recettes fiscales. En effet, le solde primaire de base s'est affiché à -99,2 milliards contre un plancher de -119,7 milliards de FCFA. Les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie sont ressorties à 106,8 milliards de FCFA contre un plafond de 198,2 milliards de FCFA. La réduction nette du stock des « exigibles » a été de 53,1 milliards de FCFA pour un objectif plancher de 50,0 milliards de FCFA. Les dépenses « pro-pauvres » ont atteint 2 361,4 milliards de FCFA contre un objectif de 2 290,8 milliards de FCFA, en hausse de 2,9% par rapport aux réalisations à fin 2017. S'agissant des recettes fiscales, elles sont ressorties à 3 651,1 milliards contre un objectif de 3 727,6 milliards, soit une moins-value de 76,5 milliards.

18. Tous les repères structurels du programme à fin décembre 2018 ont été respectés à l'exception du repère relatif à la préservation du minimum de recettes fiscales sur les produits pétroliers :

- le projet de Loi de Finances 2019, entérinant un accroissement du ratio recettes fiscales sur PIB d'au moins 0,4 point de pourcentage entre 2018 et 2019, a été adopté par le Conseil des Ministres le 26 septembre 2018 ;
- l'exonération temporaire non liée aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé) échue à fin

décembre 2018 n'a pas été renouvelée ;

- le Schéma Directeur de la Statistique pour la révision de la loi sur la statistique et la mise en place du Conseil National de la Statistique a été adopté en Conseil des Ministres le 12 décembre 2018 ;
- le plan de restructuration de la dette de la SIR a été finalisé avec la signature le 12 décembre 2018 d'une convention de financement tripartite entre l'Etat de Côte d'Ivoire, la SIR et les prêteurs ;
- un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques et un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire ont été produits ; et
- en revanche, l'objectif de recettes fiscales sur les produits pétroliers n'a pas été atteint en raison d'une consommation de carburant moindre que prévu et de la nécessité de réduire le coût social lié à la forte hausse des cours internationaux.

19. D'importantes réformes ont été mises en œuvre depuis la quatrième revue.

Ajustement des prix :

- les prix du café et du cacao garantis aux producteurs continuent d'être ajustés suivant l'évolution des cours internationaux, conformément au mécanisme de garantie des prix. Ainsi, le prix bord-champ du cacao a été maintenu à 700 FCFA sur toute la campagne 2017/2018 et fixé à 750 FCFA pour la campagne de 2018/19 le 1^{er} octobre 2018. Celui du café est passé de 670 FCFA en 2016 à 750 FCFA sur la période 2017-2018 ;
- le prix bord-champ de la noix de cajou a été fixé à 500 FCFA/Kg en 2018 contre 440 FCFA/Kg en 2017.

Politique fiscale :

- la Loi de Finances 2018 a consacré un réaménagement à la hausse des droits d'accises sur les tabacs et les boissons alcoolisées de respectivement 1% et 2% ;
- un nouveau Code des investissements a été adopté en Conseil des Ministres en août 2018, et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ;
- la taxe de 10% instituée sur les exportations de noix de cajou a été temporairement révisée à 3,5% pour tenir compte de la conjoncture défavorable liée à la baisse de la demande extérieure en 2018 ; et
- la lutte contre l'évasion fiscale et le transfert indirect des bénéficiaires vers l'étranger a continué d'être renforcée. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire a engagé la modernisation de son dispositif de contrôle des prix de transferts à travers l'adoption des dispositions de l'article 15 de l'annexe fiscale à la loi n° 2016-1116 du 08 décembre 2016 portant Budget de l'Etat pour l'année 2017 et de l'article 14 de l'annexe fiscale à la loi n° 2017-870 du 27 décembre 2017 portant Budget de l'Etat pour l'année 2018.

Administration fiscale :

- la déclaration et le paiement des impôts en ligne ont été généralisés en 2018 à toutes les moyennes et grandes entreprises. Le taux d'adhésion global pour ces entreprises est passé de 36% en janvier 2018 à 78,1% à fin décembre 2018. En ce qui concerne les recouvrements, les impôts et taxes payés en ligne représentent 50% des recettes fiscales intérieures à fin décembre 2018 ;
- les paiements des impôts et taxes par téléphone mobile pour les contribuables des impôts fonciers et ceux relevant de l'impôt synthétique sont effectifs depuis février 2018. A fin 2018, un montant global de 109,6 milliards de FCFA a été mobilisé au titre des impôts fonciers et de l'impôt synthétique, dont 81,6 milliards de FCFA par téléphonie mobile, soit un taux de 74,4% ;
- la pleine opérationnalisation de la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque (DERAR) a permis d'intégrer la dimension analyse du risque dans le dispositif de contrôle fiscal, en vue de le rendre plus efficace ;
- la certification et le visa des états financiers ont été rendus obligatoires. A fin 2018, pour les états financiers de

l'année 2017, plus de 6 700 états financiers ont été certifiés ou visés, soit un taux de réalisation de 80% ;

- le programme de recensement des propriétaires fonciers et des contribuables d'impôts divers de plusieurs localités a été lancé, en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale (impôts fonciers et impôts professionnels) ;
- les actions de recouvrement de la fiscalité foncière ont été renforcées avec la création du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) en septembre 2018 ;
- le Livre foncier électronique a été mis en place afin de permettre la consultation en ligne des titres fonciers par tous les notaires. Ainsi, le nombre de titres fonciers mis en ligne est passé de 172 913 en décembre 2017 à plus de 211 000 à fin décembre 2018 ;
- la concertation entre l'Etat et le secteur privé a été renforcée, dans le cadre de l'élaboration de l'annexe fiscale 2019, à travers la mise en place en février 2018, du comité de réformes fiscales, par arrêté n°088/PM/CAB du Premier Ministre, ainsi que la réactivation du cercle d'échanges et de réflexions (CER) ; et
- des communications trimestrielles sur la situation des exonérations fiscales en Conseil des Ministres sont produites depuis mars 2018 afin d'améliorer le suivi et de s'assurer d'un encadrement en ligne avec la législation et les politiques en vigueur.

Administration douanière :

- l'analyse de risque a été renforcée par (i) un contrôle anticipé des envois à travers le dispositif « sentinelle » et l'élaboration du fichier des opérateurs et marchandises à risque, et (ii) la prise en compte du profil de l'opérateur ;
- les bureaux de passage et l'obligation de visa par la douane du pays de destination ont été supprimés pour l'amélioration du transit ;
- un second scanner à la frontière nord a été installé au bureau d'Ouangolodougou en mai 2018 ;
- six postes douaniers aux frontières terrestres ont été réhabilités au second semestre 2018 dans le cadre du renforcement des opérations de contrôle ;
- six nouveaux scanners plus performants ont été installés à l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan en mars 2019 afin d'accroître les capacités de contrôle des bagages aux frontières aériennes et permettre à l'administration douanière d'améliorer ses recettes ;
- le module d'analyse automatisée du risque à travers le « scoring » a été actualisé. De nouveaux coefficients et intervalles de scores seuil pour l'orientation des déclarations ont été établis en fin d'année 2018 ;
- l'utilisation du module d'analyse automatisée du risque a été étendue à la plupart des bureaux de la zone d'Abidjan depuis le mois de mai 2018, ainsi qu'à deux bureaux en Direction régionale (San-Pedro et Yamoussoukro) ; et
- les fonctionnalités du SYDAM-World ont été améliorées pour assurer une plus grande célérité dans la gestion du transit.

En dépit de ces mesures de soutien de l'administration douanière, les recettes de porte ont été en dessous des projections pour 2018 en raison notamment des difficultés d'application du VOC.

Gestion des risques budgétaires :

- Un mécanisme d'anticipation et de gestion des risques liés aux entreprises publiques a été mis en place à travers :
 - la production pour le mois de décembre 2018 du tableau récapitulatif de suivi de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques. Ce tableau contient les données actualisées pour les vingt (20) structures concernées par le dispositif de suivi des dettes vis-à-vis des institutions financières nationales et internationales ;
 - la poursuite de la publication de rapports stratégiques, notamment celui sur la situation financière d'Air

Côte d'Ivoire pour l'année 2018 ; et

- l'application de l'arrêté sur les conditions d'endettement et du recours à la garantie de l'Etat par les entreprises publiques.
- la base de données des informations sur les projets PPP est régulièrement mise à jour ;
- un document sur les risques budgétaires intitulé « Déclaration sur les risques budgétaires 2019-2020 » qui identifie, analyse et évalue les principaux risques susceptibles d'affecter les ressources et les dépenses du budget de l'Etat, a été produit;
- un Comité de Réflexion et d'Anticipation (CORA) des risques budgétaires est opérationnel a été mis en place au sein de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE), assurant aux fins d'une meilleure coordination et d'un suivi efficace des risques budgétaires liés aux entreprises publiques, par exemple, à travers (des rapports, séminaires, Communications internes, etc.);
- une évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016 a été réalisée d'octobre 2017 à juillet 2018 avec la tenue en janvier 2019 du séminaire de restitution; et
- Après la signature d'une première vague de contrats de performance entre l'Etat et sept entreprises publiques, un contrat a été signé avec une autre entreprise, et la signature de contrats de performance avec six autres est en cours. Par ailleurs, l'installation des Comités de suivi se poursuit après avoir constitué et installés cinq (05) d'entre eux.

Finances publiques :

- le module de gestion des avances de trésorerie permettant une gestion plus efficace des réservations de crédits budgétaires pour la régularisation des avances consenties qui a été achevé depuis 2016, est en cours d'expérimentation;
- le déploiement du SIGFiP s'est poursuivi avec la connexion de 16 représentations nationales à l'étranger en 2018, portant le nombre total des représentations nationales à l'étranger connectées au SIGFiP à 35 ;
- le module "Elaboration des actes budgétaires" du nouveau système intégré de gestion budgétaire (SIB) est disponible et le module "Exécution" est en cours de finalisation ;
- le Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi Evaluation des projets (SINAPSE) a été finalisé Juin 2017, et est en cours d'implémentation auprès des ministères ;
- les cellules de passation des marchés publics sont fonctionnelles et couvrent tous les ministères depuis octobre 2018 ;
- l'exploitation du système dématérialisé de passation de marchés publics est effective dans dix ministères, avec le module « e-marchés publics » depuis juillet 2018;
- douze (12) sociétés d'Etat et vingt-six (26) établissements publics nationaux ont été connectés au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) via internet ;
- les volets recettes et dépenses du Compte Unique du Trésor (CUT) sont opérationnels au niveau de la Direction Générale des Impôts, de la Direction Générale des Douanes, et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Après la phase pilote du CUT jugée satisfaisante qui s'est déroulée du 28/02/2017 au 24/01/2018, le déploiement est en cours avec l'achèvement de la première phase en décembre 2018 qui a porté sur 278 postes pour le volet recettes et 65 postes comptables pour le volet dépenses contre respectivement 26 et 21 postes connectés à fin septembre 2018. A fin décembre 2018, 1 121 comptes ont été fermés auprès des banques publiques et commerciales contre 903 en septembre 2018 ; et
- le TOFE consolidé annuel (Administration centrale budgétaire, EPN et Caisses de sécurité Sociale) est disponible pour 2016 et 2017, de même que le tableau de passage issu de la codification de leurs plans comptables. Aussi, les projets de tableaux des actifs financiers et passifs, de la dette et de la situation des flux de trésorerie ont été

élaborés pour l'année 2017. En ce qui concerne les collectivités, les travaux de codification de leur plan comptable a été achevé.

Equilibre du secteur énergie :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord « Etat – Secteur Energie » :
 - les frais d'escompte dus par CI-ENERGIES à PETROCI de 2,5 milliards de F CFA ont été payés en décembre 2018;
 - le règlement des factures d'électricité du secteur public s'est fortement amélioré, avec le paiement intégral des arriérés des années 2016 et 2017, et le paiement régulier des factures de l'année 2018 de l'Administration Centrale. En outre, des protocoles ont été signés avec les sociétés d'Etat pour l'apurement de leurs arriérés ; et
 - le cumul des factures validées, d'un montant de 8 576 millions de F CFA à fin décembre 2017, au titre de l'éclairage public et des feux tricolores de la ville d'Abidjan a été payé à travers une opération de titrisation réalisée le 10 octobre 2018.
- un financement, en deux tranches, a été conclu avec le soutien de la Banque Mondiale, pour un projet de garantie sur 60% de prêt jusqu'à 400 millions d'euros La première tranche d'un montant de 95 milliards de F CFA a été levée auprès des banques locales, sans l'utilisation de la garantie. La seconde, d'un montant de 300 millions d'euros, sera contractée auprès des banques internationales et bénéficie de la garantie de la Banque Mondiale. Ce financement servira en priorité à apurer les concours vis-à-vis des banques, et au règlement partiel des arriérés des IPP et gaziers.

Développement du secteur financier

- l'Agence de Promotion de l'Inclusion financière (APIF) mise en place le 30 mai 2018 est opérationnelle. Elle est chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'inclusion financière pour la période 2019-2024 ;
- la Caisse des Dépôts et Consignation est en cours d'opérationnalisation, avec la mise en place des organes de gouvernance notamment la nomination des membres du Conseil de surveillance, du Directeur Général et du Secrétaire Général ;
- le Bureau d'Information sur le Crédit a été renforcé par le développement des services de « crédit scoring » utilisés par les institutions financières, et la finalisation de la procédure d'intégration des grands facturiers dans la base du BIC. A fin 2018, la base de données du BIC enregistre 2,8 millions de personnes contre 1,2 millions de personnes à fin 2017 ainsi que 9 105 entreprises à fin 2018 contre 6 920 entreprises à fin 2017 ; et
- l'agrément d'exercice d'activité a été retiré, en octobre 2018, à une banque en raison du non-respect du critère de capital minimum de 10 milliards et de la dégradation continue de sa situation financière.

Climat des affaires :

- le portail unique des services à l'investissement en Côte d'Ivoire (<https://225invest.ci>) est fonctionnel depuis le 8 décembre 2018 et les informations sur la propriété foncière y sont disponibles ;
- l'opérationnalisation du guichet virtuel de raccordement à l'électricité est effective depuis le 18 octobre 2018. Les procédures de demande de raccordement à l'électricité se font désormais, en ligne, avec la possibilité de disposer d'un Bordereau de Prix Unitaire (BPU) de branchement, d'un calculateur de devis et d'un accès des usagers aux services du Secteur de l'Électricité ;
- l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers est en cours d'opérationnalisation ;
- la Cour d'Appel du Tribunal de Commerce est opérationnelle depuis le 27 avril 2018 ; et

- le vote par l'Assemblée Nationale le 28 mai 2018 et la promulgation par le Président de la République le 13 juin 2018, de la loi n°2018-573 du 13 juin 2018 portant régime juridique du gel des avoirs illicites ; et
- l'amélioration du taux de déclaration de patrimoine des différentes personnalités et agents publics assujettis à cette obligation de 62,86% en 2017 à 77,7% à fin décembre 2018.

Encadré 1 : Principaux faits marquants dans le secteur électricité

Consolidation de la situation financière

La situation financière du secteur électricité s'est renforcée grâce à la mise en œuvre de sa stratégie à moyen terme pour le développement et le rétablissement de l'équilibre financier du secteur énergie adoptée en novembre 2012. En effet, depuis 2016, le secteur de manière globale dégage des marges excédentaires avec une nette amélioration de la trésorerie.

Ces performances résultent principalement (i) de la mise en œuvre de la politique d'ajustement tarifaire marquée par des hausses successives du tarif de l'électricité en 2015 et 2017, (ii) de la réduction des coûts de production liée au non recours au HVO, et aux investissements réalisés, notamment le barrage de Soubré et les cycles combinés, (iii) de la réduction des pertes techniques dues à la réhabilitation et au développement du réseau de transport et de distribution, et (iv) aux mesures de lutte contre la fraude. Par ailleurs, une baisse de 20% du tarif applicable à la catégorie Domestique Social 5A (tarif social) a été introduite en janvier 2019. Cette baisse couvre 40% des ménages usagers, et a un coût estimé à 4,5 milliards de FCFA pour 2019.

Augmentation de l'offre d'électricité

La capacité de production de la Côte d'Ivoire est passée de 1 391 MW en 2011 à 2 200 MW en 2018, soit une hausse de 58%, et confortant la création de hub énergétique sous régional. Cette performance est liée notamment à la mise en eau du barrage de Soubré pour une capacité de 275 MW, et l'augmentation de la production de source thermique d'environ 534 MW, avec le développement des cycles combinés d'AZITO et CIPREL.

Amélioration de l'accès à l'électricité

Parallèlement à la mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement a initié plusieurs mesures visant à promouvoir et à faciliter l'accès à l'électricité.

Ainsi, le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) a été lancé en 2014 dans le but de rehausser le taux d'accès effectif des ménages les plus pauvres à l'électricité, en électrifiant 200 000 ménages chaque année jusqu'en 2020 à seulement 1000 FCFA comme frais de raccordement ; le paiement du solde du coût moyen de 150 000 FCFA par raccordement est étalé sur une période 10 ans. A fin décembre 2018, 564 000 foyers ont été électrifiés grâce à ce programme. Outre cette mesure visant la réduction des coûts, le Gouvernement continue de renforcer le Programme National d'Electrification Rural (PRONER) qui vise à électrifier toutes les localités de plus de 500 habitants d'ici 2020. Pour 2019, 917 localités sont prévues.

III. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2019 ET A MOYEN TERME

A. Objectifs du programme

20. Le Programme Economique et Financier 2016-2019 vient en soutien au Plan National de Développement « PND 2016-2020 » qui a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent et de réduire substantiellement le taux de pauvreté. Il s'articule autour des points suivants :

- la consolidation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers l'accroissement des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses publiques et la maîtrise de l'endettement public ;
- le renforcement de l'assainissement et de la gestion des finances publiques, y compris la gestion des entreprises publiques ;
- le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;
- la poursuite de l'assainissement et du développement du secteur financier ; et
- le renforcement de l'appareil statistique.

21. Par ailleurs, dans le cadre du Programme Economique et Financier, les autorités se sont engagées sur les actions suivantes appuyées par des repères structurels :

- Adoption en Conseil des Ministres d'un plan de rationalisation des exonérations fiscales à fin mars 2019 (Cf. §38) ;
- Assigner un numéro d'identifiant unique (NIU) à toute nouvelle entreprise et ré-immatriculer 3 000 des entreprises existantes à fin mars 2019 ; (Cf. §36)
- Faire un audit d'au moins 20% des compagnies ayant bénéficié d'un crédit de TVA l'année précédente à fin juin 2019 ; (Cf. §39)
- Mettre en place un comité de suivi pour les contrats de performance signés à la fin décembre 2018 à l'échéance de fin juin 2019 ; (Cf. §19)
- Etendre le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) à au moins 5 collectivités en dehors d'Abidjan à l'échéance de fin juin 2019; (Cf. §52)

22. Le Gouvernement poursuivra l'exécution du PND 2016-2020 afin de maintenir les bonnes performances de l'économie et rendre plus inclusive la croissance avec la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2018-2020). Outre les grands projets d'infrastructures socioéconomiques, le Gouvernement entend mettre en œuvre son plan social pour la période 2019-2020. Dans ce cadre, pour l'année 2019, l'emphase sera mise sur les douze actions prioritaires du PSGouv à fort impact immédiat sur le bien-être des populations, en particulier les plus défavorisées (encadré 2). Par ailleurs, en vue de maintenir une croissance forte, soutenue et respectueuse de l'environnement, le Gouvernement poursuivra sa politique d'attraction des investissements nationaux et étrangers. A cet effet, il continuera à mettre en œuvre les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance. La mise en application du nouveau code des investissements, adopté en Conseil des Ministres le 1^{er} août 2018, devrait soutenir la politique industrielle de la Côte d'Ivoire, principalement l'agro-industrie. Les efforts porteront également sur la poursuite des investissements publics structurants, le développement du capital humain et la mise en œuvre des initiatives visant la préservation de l'environnement. Cette stratégie devrait consolider la diversification et la résilience de l'économie ainsi que la réduction substantielle du taux de pauvreté et des inégalités.

23. Tout en assurant une croissance forte et soutenue, le Programme Economique et Financier a pour objectif de préserver les équilibres internes et externes. Pour 2019, le déficit budgétaire global est attendu à 3,0% du PIB conforme à la norme communautaire, contre 4,0% en 2018. L'inflation devrait être également contenue en dessous de la norme communautaire de 3%, et le déficit du compte courant serait maîtrisé en deçà de 5,0% du PIB. Ces équilibres seront préservés à moyen terme grâce à la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques et à la transformation structurelle de l'économie.

B. Cadre macroéconomique

24. L'activité économique continuera d'être dynamique avec un taux de croissance estimé à 7,5% en 2019. La croissance serait tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. Le secondaire afficherait une progression de 10,1% en lien avec le dynamisme du BTP qui continuera de profiter des projets d'infrastructures, de la production industrielle notamment l'agro-industrie, et la performance des produits pétroliers suite à la finalisation du plan de restructuration de la dette SIR, et la remise en service de l'hydrocraqueur. Le secteur tertiaire bénéficierait du dynamisme de l'ensemble de ses branches d'activités. Quant au primaire, il enregistrerait une croissance de 1,7% porté par l'agriculture vivrière, soutenue par la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2), en dépit du repli de l'agriculture d'exportation qui pâtit de la baisse de la production de cacao après des niveaux exceptionnels enregistrés les années précédentes. Du côté de la demande, la croissance serait portée par la vigueur de l'investissement privé (18,4%) qui tirerait profit de l'amélioration du climat des affaires, de la mise en œuvre des projets PPP et du renforcement de l'outil de production dans l'agro-industrie. L'investissement public progresserait de 7,4%, en lien avec la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socioéconomiques, et la consommation finale évoluerait de 5,9%. Malgré une croissance de 5,2% des exportations, la demande extérieure nette devrait stagner sous l'effet de la hausse des importations (6,2%) pour satisfaire la demande intérieure. L'inflation est projetée à 0,5% en 2019, en dessous de la norme communautaire de 3%.

25. Le déficit du compte courant extérieur ressortirait à 4,1% du PIB en 2019 après 4,7% en 2018. Ce déficit moindre par rapport à l'année précédente découlerait d'une amélioration de la balance commerciale, en lien avec l'accroissement des exportations plus important que celui des importations. En effet, les exportations devraient augmenter, grâce au relèvement des cours du cacao, et à la hausse des quantités transformées de cette matière première. Le dynamisme des exportations serait également porté par les ventes à l'étranger de l'or, de la noix de cajou et du coton, en liaison avec l'augmentation de la production de ces biens. Quant aux importations, elles devraient rester dynamiques en raison de la hausse de la consommation et des investissements. En revanche, les déficits des balances des services, ainsi que ceux des revenus primaires et secondaires enregistreraient une légère détérioration.

26. La masse monétaire s'accroîtrait de 9,4% en 2019 après 13,4% en 2018. Cette hausse découlerait de l'augmentation des crédits intérieurs, en lien avec le dynamisme de l'activité du secteur privé, et de la hausse des avoirs extérieurs nets consécutive à l'émission d'un Eurobond en 2019 ou autre forme de financement non affecté sur les marchés internationaux.

C. Politique sociale et emplois

27. En vue de renforcer l'impact social des projets et des réformes mises en œuvre par le Gouvernement, un Programme Social dénommé « Programme Social du Gouvernement « PSGouv 2018-2020 » a été adopté en 2018. Ce programme vise à rendre la croissance encore plus inclusive en améliorant le bien-être social des populations, grâce à un service public mieux accessible, efficace et de qualité. Il s'articule autour de cinq grands axes stratégiques comprenant 67 projets dont 12 à impact large et rapide. Dans ce cadre, plusieurs projets à fort impact social ont été identifiés et classés prioritaires dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'accès à l'eau et l'électricité (Voir encadré 2). Pour l'année 2019, le coût total est de 376 milliards de FCFA dont 13% sont déjà inclus dans le budget, 59% font l'objet de financement déjà identifié par les bailleurs. Sur les 28% dont le financement n'a pas encore été identifié, 10%, soit 36 milliards de FCFA, doivent être financés sur le budget 2019, et des arbitrages seront faits pour permettre ces dépenses à volume de déficit inchangé, de manière à préserver l'objectif de déficit budgétaire de 3% du PIB en 2019.

Encadré 2 : Les douze (12) mesures phares du PSGouv 2018-2020

Avec un coût global de 727,5 milliards de F CFA sur 2019 et 2020, dont 76% de budget acquis, les douze (12) mesures phares du Programme Social visent principalement à créer des emplois, notamment pour les jeunes, à améliorer la qualité de la vie des populations dans les zones rurales et à baisser le coût de la vie.

Au titre l'éducation

- l'amélioration des conditions d'étude et d'encadrement des élèves ; et
- l'amélioration des conditions de vie des élèves en milieu scolaire par la construction des latrines dans les écoles des villages déclarés Fin de Défécation à l'Air Libre (PLEV-FDAL) ;

Au titre de la santé

- le renforcement du Programme de Gratuité Ciblée ;
- le renforcement du Programme Elargi de Vaccination ; et
- l'opérationnalisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;

Au titre du logement

- l'accélération du programme des logements sociaux.

Au titre de l'accès à l'eau et à l'électricité

- la baisse du Tarif social de l'électricité ;
- l'accélération de l'accès à l'électricité par le renforcement du Programme National d'Electrification Rural (PRONER) et du Programme Electricité pour Tous (PEPT) ; et
- le renforcement du programme d'accès à l'eau potable en milieu rural ;

Au titre de l'emploi

- le développement d'activités d'autonomisation en faveur des jeunes et des femmes.

Au titre des autres actions

- l'intensification et l'élargissement de la couverture des bénéficiaires du programme de filets sociaux productifs ; et
- la maîtrise des charges de transport sur les denrées vivrières par le reprofilage de 120 000 Km de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national.

28. Le Gouvernement prendra des mesures et réformes ciblées pour l'amélioration de l'employabilité et de l'accès à un emploi décent et stable des femmes et des jeunes. A cet effet, un accent particulier sera accordé aux projets et programmes notamment le projet « Une formation, mon passeport pour l'emploi », le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) et le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE). Par ailleurs, la mise en œuvre du « projet d'autonomisation de la femme pour l'atteinte du Dividende Démographique au Sahel et la lutte contre la pauvreté (SWEDD) » contribuera à améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes. Ces actions visent à promouvoir l'entreprenariat et le financement des activités d'autonomisation pour 100 000 jeunes d'ici à 2020.

29. Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour l'amélioration de la protection sociale à travers notamment le renforcement du programme de filets sociaux. A cet effet, les transferts monétaires directs de 144 000 FCFA/an seront étendus progressivement à 100 000 ménages pauvres en 2019 contre 50 000 en 2018, pour atteindre 125 000 ménages en 2020, soit 750 000 personnes bénéficiaires directes sur l'ensemble du territoire national. Parallèlement au déploiement de la Couverture Maladie Universelle, un complément budgétaire de 6 milliards de F CFA sera mis en place en 2019 pour la couverture des dépenses de prestations de santé de 411 354 indigents.

30. La Couverture Maladie Universelle (CMU) devrait être déployée en 2019. Une phase expérimentale débutée le 25 avril 2017 a porté sur une population de 150 000 étudiants, répartis dans cinq localités, dont la prise en charge est assurée par le Gouvernement. Cette phase a permis de réhabiliter et équiper neuf (09) centres de santé universitaires à hauteur de 2,2 milliards de FCFA. Au 13 février 2019, plus de 2 millions de personnes ont été enrôlées et 834 172 cartes ont été distribuées à une population d'assurés composée d'étudiants, d'indigents, d'employés du secteur public, du secteur privé et de l'informel, ainsi que de leurs ayants droits. Le mécanisme de collecte des cotisations du secteur formel étant défini, les prélèvements devraient débiter à partir d'avril 2019. Le Gouvernement prévoit de généraliser la CMU à partir du 1er juillet 2019 avec quatre millions de personnes représentant 17,35% de la population. L'objectif étant d'atteindre un taux de couverture de 38% en 2023.

31. Le Gouvernement renforcera les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, et l'amélioration des conditions d'études. Il est prévu la construction et l'équipement de 3 000 salles de classe dans le préscolaire et le primaire, ainsi que la construction d'internats pour les jeunes filles pour faire face notamment aux besoins de 100 000 élèves du préscolaire et du primaire d'ici 2020. Par ailleurs, il procédera au recrutement de 10 300 enseignants-stagiaires, sur une base contractuelle. Ces actions devraient consolider les acquis en terme d'accroissement de l'offre d'éducation, et améliorer notamment le taux net de scolarisation du primaire qui s'est situé à 91,06% en 2017-2018 après 87,8% au cours de l'année scolaire 2015-2016.

32. Le Gouvernement facilitera l'accès des populations aux services socioéconomiques de base, notamment à l'électricité et à l'eau potable. Dans le cadre de l'accès à l'électricité, d'ici 2020, les localités de plus de 500 habitants seront électrifiées à travers le Programme National d'Electrification Rural (PRONER). Pour 2019, 454 localités sont prévues. Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme Electricité pour Tous (PEPT) devrait permettre d'atteindre plus de 200 000 nouveaux abonnés par an. Ce programme vise à faciliter l'obtention d'un branchement et d'un abonnement contre le paiement initial de la somme de 1 000 FCFA. A ces mesures s'ajoute celle de la baisse de 20% du tarif social intervenue en janvier 2019. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, des actions pour la réhabilitation et l'entretien de 21 000 Pompes à Motricité Humaine seront réalisées sur l'ensemble du territoire national d'ici 2020.

D. Politique budgétaire

33. Le Gouvernement poursuivra sa politique de consolidation budgétaire dans la gestion des finances publiques en 2019. A ce titre, il poursuivra les efforts :

- d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales ;
- de maîtrise des charges de fonctionnement, tout en privilégiant les dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales ;
- de réduction du déficit budgétaire global pour le ramener à 3% du PIB en 2019 et le maintenir dans une trajectoire compatible avec les équilibres interne et externe ;
- d'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement et de renforcement de la maîtrise des risques budgétaires ; et
- d'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques à travers l'opérationnalisation du budget-programme.

34. Conformément aux objectifs du programme, le déficit budgétaire en 2019 devrait se situer à 3,0% du PIB après 4,0% en 2018. Les efforts de recouvrement devraient permettre d'atteindre une pression fiscale, y compris les recettes affectées et parafiscalité de 16,7% en 2019 après 16,2% en 2018. La révision à la baisse de la pression fiscale comparativement à l'objectif initial de 17,0% s'explique notamment par des revenus de la taxation des produits pétroliers moindres que prévu, l'instauration du certificat de conformité à l'importation, la baisse de la contribution de la TVA et par l'application de la mesure d'interdiction des importations des véhicules de plus de cinq ans. Aussi, pour maintenir l'objectif de déficit budgétaire global, les dépenses et prêts nets seraient réduites à 23,3% contre 23,6% du PIB initialement programmé, sans compromettre les engagements contenus dans le Programme Social du Gouvernement. De plus, cet ajustement induirait une amélioration du solde primaire de base de 0,2% du PIB par rapport à l'objectif initial.

35. Le Gouvernement a inscrit dans la Loi de Finances 2019, un ensemble de mesures de politiques fiscales, afin de dégager des recettes supplémentaires estimées à 0,5 point de pourcentage du PIB comparativement à 2018. Les principales mesures, présentées dans l'encadré 3, concernent aussi bien la fiscalité de porte que la fiscalité intérieure. Avec ses mesures mises en œuvre, le taux de pression fiscale, y compris les recettes affectées et parafiscalité, augmenterait de 0,5 point de pourcentage de PIB pour atteindre 16,7% du PIB contre 16,2% du PIB en 2018.

Encadré 3 : Principales mesures pour optimiser la mobilisation des recettes fiscales en 2019

Fiscalité intérieure :

Les mesures prévues prennent en compte :

- l'instauration d'un droit d'enregistrement sur le cacao ;
- le renforcement des actions de recouvrement de la fiscalité foncière ;
- la poursuite du recouvrement des arriérés d'impôts ;
- la mise en place des caisses enregistreuses pour améliorer la gestion de la TVA au niveau de certaines catégories de contribuables ;
- la suppression de certaines exonérations sur des projets d'investissement pour accroître le rendement de la TVA ;
- la suppression progressive des exonérations de TVA, à l'exception de celles prévues par la Directive de l'UEMOA et dans le respect des engagements antérieurs, ainsi que le non renouvellement des exonérations arrivées à échéance en 2018 ;
- l'instauration en mars 2019 du système intégré de gestion des impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) destiné à sécuriser les recettes fiscales, à disposer d'informations fiables pour le contrôle fiscal, à suivre en temps réel l'état du respect des obligations fiscales et à mettre à la disposition des décideurs des informations pertinentes pour un pilotage efficace ;

- le renforcement des opérations de cadastre, à travers les recensements ciblés des propriétaires fonciers dans les zones à forte potentialités, d'une part, et d'autre part, l'intensification des travaux du Comité pour le Renforcement du Recouvrement de l'Impôt Foncier (CORIF), à travers son extension à l'intérieur du pays,
- la poursuite des travaux d'infrastructures pour le renforcement des capacités techniques des services, afin de leur permettre d'être plus efficaces dans les travaux d'assiette, de contrôle et de recouvrement (institution de la facturation «électronique»);
- le suivi des mesures de renforcement des moyens de l'Etat contenues dans l'Annexe fiscale 2019; et
- la lutte contre l'évasion fiscale à travers les échanges d'informations et de renseignements dans le cadre de la coopération internationale.

Fiscalité de porte :

- le retour progressif à la normale en matière du Droit Unique de Sortie sur la noix de cajou, avec une hausse du taux (qui a été réduit temporairement en 2018) de 3,5% à 7,0% en février 2019;
- l'institution d'un droit d'accises de 10% sur les véhicules de puissance supérieure ou égale à treize chevaux et sur le marbre;
- la hausse du droit d'accises sur les tabacs de 1 point de pourcentage, en vue de tendre vers les normes communautaires;
- la suppression des exonérations sur les matériels informatiques; et
- l'interconnexion des systèmes des Douanes de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso à des fins de recoupement d'informations en vue d'améliorer le contrôle.

36. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes d'administration fiscale et douanière visant à améliorer le niveau des recettes. Ces réformes visent notamment (i) l'amélioration de l'efficacité des services, (ii) l'optimisation de la fiscalité foncière, et (iii) l'élargissement de l'assiette.

- **L'amélioration de l'efficacité des services** sera poursuivie en instaurant l'identifiant unique des contribuables en Côte d'Ivoire depuis Octobre 2018. Suite aux problèmes techniques, le processus de ré-immatriculation des entreprises déjà créées n'a pas pu démarrer. Il sera lancé au cours du deuxième semestre de l'année 2019 avec pour objectif d'intégrer le maximum possible d'entreprises à fin 2019. En outre, le Gouvernement veillera à la vulgarisation des actes et procédures de paiement en ligne des impôts; de même que la poursuite du paiement des impôts synthétique et foncier par voie de téléphonie mobile par les contribuables. Les campagnes de promotion de l'utilisation de DGI mobile pour le paiement de l'impôt synthétique et de l'impôt foncier se poursuivent. En plus, le Gouvernement poursuit l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire afin d'avoir une vision complète et automatique des dossiers du contribuable, la maîtrise et la sécurisation des flux de trésorerie, la dématérialisation des relations entre l'administration fiscale et les usagers, la mise en place d'outils décisionnels et l'intégration de tous les métiers dans un outil informatique unique. Plusieurs autres mesures ont été initiées notamment, le mécanisme de contrôle des flux des télécommunications pour mieux maîtriser les chiffres d'affaires des opérateurs économiques de ce secteur; la finalisation d'un nouveau schéma directeur informatique; et la mise en œuvre de la GED (gestion électronique des documents) pour la dématérialisation de la documentation et des dossiers dans le cadre de l'accélération des procédures de délivrance des actes administratifs et de suivi des dossiers des contribuables.
- **L'optimisation de la fiscalité foncière sera effectuée** en poursuivant les travaux cadastraux dans les zones à forte potentialité ainsi que les opérations de recensement des contribuables dans la ville d'Abidjan et à l'intérieur du pays, en vue d'élargir l'assiette des impôts fonciers et impôts divers. Le Livre Foncier Electronique devrait être étendu aux banques et établissements financiers pour renforcer et sécuriser davantage le marché hypothécaire. En outre, un recensement ciblé des contribuables et des propriétaires fonciers sur 4 sites pilotes est prévu au cours de l'année 2019, de même que le démarrage de la mise en œuvre d'un système d'identification des parcelles;

- **l'élargissement de l'assiette s'intensifiera par la formalisation de l'activité informelle.** A ce titre, des pistes de réflexions sont en cours pour la mise en place d'une fiscalité adaptée pour le développement des PME en vue de réduire de façon progressive le poids du secteur informel. Dans ce cadre, des échanges sont initiés avec les représentants des PME. Le Gouvernement poursuivra également ses efforts de sensibilisation sur le civisme fiscal à travers notamment des campagnes de communication.

37. La concertation entre l'Etat et le secteur privé se poursuivra à l'instar de celle qui a prévalu à l'adoption de l'annexe fiscale 2019. A ce titre, il entend capitaliser sur les travaux du comité de réformes fiscales, mis en place le 13 février 2018 par arrêté n°088/PM/CAB du Premier Ministre. En outre, le cercle d'échanges et de réflexions (CER) qui permet à la DGI et au secteur privé de débattre sur les principales problématiques a été réactivé. Par ailleurs, le secteur privé continue de travailler au sein du Comité paritaire de suivi du remboursement des crédits de TVA et est membre du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

38. Le Gouvernement a adopté un plan de rationalisation des exonérations fiscales pour accroître l'espace budgétaire le 27 mars 2019. Ce plan s'appuie notamment sur le nouveau code des investissements et les normes communautaires pour définir le chronogramme des actions à mener en vue de rationaliser l'octroi des exonérations. Par ailleurs, les documents administratifs nécessaires à l'obtention d'une exonération ont été modifiés en vue de limiter les abus observés. Pour être valides, les arrêtés d'exonération devront être cosignés par le Ministre en charge du budget, spécifier la nature exacte des produits exonérés, le nom des bénéficiaires y compris les sous-traitants et la durée de validité de l'Arrêté. Les impôts visés par le plan de rationalisation sont principalement la Taxe sur la Valeur Ajoutée, l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial et l'Impôt sur les Revenus des Créances Mobilières.

39. Le Gouvernement compte auditer les remboursements de crédits de TVA. La mise en place d'un système de remboursement de type FIFO des crédits de TVA a permis d'améliorer significativement le processus de remboursement des crédits de TVA. Ainsi, depuis 2015, les restes à payer de crédit de TVA ont été ramenés mensuellement à zéro (0) milliard de FCFA. Compte tenu de ces performances, le Gouvernement a décidé de s'assurer que des abus ne soient pas perpétrés par des opérateurs. Ainsi, il procédera à l'audit d'au moins 20% des entreprises ayant bénéficié d'un crédit de TVA l'année précédente en 2019.

40. Le Gouvernement poursuivra sa politique de rationalisation des dépenses en privilégiant les dépenses d'investissements publics structurants et celles inscrites dans le PSGouv 2018-2020.

- La stratégie de maîtrise de la masse salariale continuera d'être mise en œuvre afin de maintenir la tendance baissière du ratio « masse salariale/recettes fiscales » qui devrait s'établir à 39,8% en 2019 et atteindre 34,9% en 2023, en dépit de l'intégration en 2022 des enseignants-stagiaires à la fonction publique. Pour ce faire, le Gouvernement maintiendra sa politique de révision à la baisse des recrutements dans les secteurs autres que le secteur Education-Formation et celui de la Santé, à travers la politique d'un recrutement pour deux sorties de carrière, de même que la politique de départ volontaire inscrite dans la loi de programmation militaire. Le Gouvernement entend aussi renforcer le système d'évaluation des fonctionnaires et agents de l'Etat avec l'adoption d'une grille d'évaluation qui définira les conditions et modalités de promotion pour les personnels non cadres et les cadres en 2020. En outre, il sera adopté un répertoire des emplois et compétences pour assurer une meilleure cohérence entre les besoins et les profils à recruter.
- Pour ce qui est des autres dépenses de fonctionnement, le Gouvernement continuera à assurer le strict respect de l'arrêté N° 178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 fixant les modalités de recours aux avances de trésorerie. Par ailleurs, les opérations de la brigade de contrôle des dépenses d'abonnement seront renforcées. La mise en place d'un critère d'affectation des transferts aux collectivités devrait également permettre d'améliorer leur efficacité.
- Le Gouvernement accentuera son intervention au profit des personnes vulnérables avec la mise en œuvre du PSGouv 2018-2020 dont les projets contribueront à renforcer l'efficacité des dépenses pro-pauvres qui s'établiraient à 9,7% du PIB en 2019 contre 9,9% du PIB en 2018.

41. Le Gouvernement compte mettre un accent particulier sur l'efficacité de ses investissements, à travers notamment la mise en œuvre des recommandations relatives à l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA¹). A cet effet, en 2019 :

- Dans le cadre du renforcement de la transparence dans la sélection des projets d'investissement, le manuel de procédures d'élaboration du Programme des Investissements Publics (PIP) en préparation sera finalisé et diffusé à l'ensemble des parties impliquées dans le premier semestre 2019. Le Gouvernement continuera également d'intégrer les différents Projets de Partenariat Public (PPP) en cours d'exécution dans l'outil d'élaboration du PIP.
- Le Gouvernement poursuivra, dans la phase de budgétisation, la priorisation des projets en tenant compte de leur maturité et de leur impact sur l'activité économique tout en renforçant les capacités de ses agents en matière de conception et d'évaluation des projets d'investissement.
- Il continuera d'accorder une attention particulière au suivi des investissements publics en s'assurant de l'inscription au budget des crédits pour la couverture des dépenses récurrentes y afférentes. A ce titre, une étude sur l'évaluation des charges récurrentes sera conduite dans le courant de l'année 2019.
- Le suivi physique des projets d'investissement publics a démarré dans le courant de l'année 2018. Ce suivi se poursuivra avec l'implication de toutes les parties prenantes. Les résultats de ce suivi permettront de restructurer les projets qui présentent de faibles performances pour plus d'efficacité des dépenses publiques.
- L'implémentation du Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets (SYNAPSE) auprès des différents ministères contribuera à l'amélioration de la sélection des projets à travers un meilleur ciblage. A terme, l'interconnexion entre les systèmes d'information (SIGFIP et SYNAPSE) permettra une meilleure articulation entre les phases de programmation et de budgétisation des investissements publics.
- Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour assurer une meilleure articulation entre le plan d'engagement des dépenses, le plan de passation des marchés et le plan de trésorerie.
- La mise en place du budget programme en 2020 contribuera à améliorer les taux d'exécution des dépenses d'investissement, en autorisation d'engagements (AE) et en crédits de paiements (CP), grâce à leurs inscriptions dans les documents de programmation pluriannuels des dépenses (DPPD) 2020-2022 et dans le budget (loi de finances) de 2020. Un contrôle et une évaluation périodique des opérations budgétaires des projets d'investissement sont aussi prévus par la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses publiques (CEADP).

42. Le financement du déficit budgétaire global en 2019 visera à trouver un équilibre entre les sources de financement libellés en FCFA et en devises. La partie de financement en devises va inclure les décaissements attendus sur emprunts-projets (592,0 milliards de FCFA) et sur programmes de bailleurs de fonds y compris le FMI (221 milliards de FCFA) ainsi que les emprunts des marchés des capitaux et auprès des banques internationales jusqu'à (500 milliards de FCFA).

E. Politique et stratégie d'endettement

43. L'analyse de la viabilité de la dette, effectuée en décembre 2018 pour la période 2019-2039, indique que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeure modéré. Cette analyse repose sur l'hypothèse d'une couverture des besoins de financement bruts à parts à peu près égales en FCFA et en devises sur la période de projection. Cette analyse montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, le taux de change du dollar américain et le taux de croissance. Elle souligne également la nécessité d'une gestion efficace de la dette publique de manière à ne pas accroître la concentration déjà forte des remboursements en 2024 et 2025.

¹ Public Investment Management Assessment



44. **La politique d'endettement vise à financer les besoins tout en garantissant la soutenabilité de la dette.** A cet effet, le Gouvernement entend se doter d'une loi portant politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique. Pour 2019, le Gouvernement prévoit de recourir aux marchés financiers dans des proportions qui maintiendront un risque de surendettement modéré, en limitant la part de financement libellée en devises à environ la moitié des besoins de financement.

45. **La Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) constituera le cadre de référence de l'ensemble des opérations de financement des besoins de l'Etat.** La SDMT 2019-2023 propose de combler les besoins bruts de financement selon un rapport équilibré entre instruments de financement extérieur et intérieur. Cette stratégie est cohérente avec l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) et permet d'assurer la maîtrise des coûts et risques relatifs aux nouveaux financements. Elle pourra être révisée si les paramètres qui déterminent la viabilité évoluent. Le Gouvernement veillera à limiter les risques de change liés aux emprunts extérieurs en favorisant les emprunts en euros. A cet effet, le Gouvernement a mis en place, le 6 septembre 2018, une couverture de change (swap) du service de sa dette libellée en dollar US sur la période 2018-2022. Pour ce qui est du financement sur les marchés de capitaux et auprès des banques internationales en 2019, le Gouvernement envisage de recourir à un montant de 1 319,0 milliards de FCFA dont 500 milliards de FCFA en devises et 819,0 milliards de F CFA sur le marché régional.

46. **Le Gouvernement continuera d'affiner le cadre de la gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA.** A cet effet, il entend renforcer le cadre juridique et institutionnel, à travers la finalisation et l'adoption en Conseil des Ministres d'un projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique avant la fin 2019. Une fois ce projet adopté par le Parlement, le Gouvernement procédera à la prise des décrets portant (i) procédures de saisine du Ministère de l'Economie et des Finances pour les emprunts directs de l'Etat, et (ii) modification du décret n°83-501 du 2 juin 1983, relatif à la réglementation des conditions d'octroi, des modalités de gestion des avals de l'Etat et des prêts rétrocédés. Par ailleurs, un accent sera mis sur le renforcement des capacités du personnel de la Direction de la Dette Publique et des Dons dans les domaines inhérents à ces réformes.

47. **Pour 2019, conformément aux objectifs du programme, le Gouvernement prévoit de ne contracter ou garantir de nouveaux emprunts extérieurs qu'à hauteur de 3 480,5 millions de USD en valeur actualisée.**

48. **Une base de données de 20 entreprises publiques faisant l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre du programme sera constituée en vue de leur intégration dans l'analyse de la viabilité de la dette.** A cet effet, une requête d'assistance technique sera adressée au FMI pour identifier les besoins. Sur la base des résultats de cette assistance technique, un calendrier pourra être établi afin d'intégrer ces entreprises dans l'analyse de la viabilité de la dette conformément aux lignes directrices du cadre d'analyse de viabilité de la dette.

F. Réformes structurelles

Régulation des prix

49. **Pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux, le Gouvernement continuera de prendre les mesures nécessaires pour ajuster les prix dans les principaux secteurs concernés.**

- Le prix minimum bord champ garanti aux producteurs de cacao, café et anacarde est fixé conformément aux mécanismes en vigueur.
- Les prix à la pompe des produits pétroliers continueront de refléter le mécanisme d'ajustement, tout en préservant les niveaux adéquats de recettes fiscales en 2019.

Gestion des finances publiques

50. **Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques 2018-2020.** A ce titre :

- il mettra un accent particulier sur le basculement au budget-programme, qui constitue une réforme en profondeur de la gestion des finances publiques, axée sur la performance et une plus grande responsabilisation des acteurs.

Pour ce faire, les dispositions seront prises pour finaliser l'instruction fixant le calendrier d'élaboration du budget de l'Etat au regard du décret n° 2013-461 du 19 juin 2013, l'instruction sur les modalités et le circuit d'exécution du budget programme et l'arrêté relatif aux dispositions particulières du décret sur le contrôle financier et budgétaire. Par ailleurs, le module « Elaboration des actes budgétaires » et le sous-module d'interfaçage avec l'applicatif ASTER du nouveau Système informatique de gestion budgétaire ont été achevés et rendus disponibles. Ils feront l'objet d'une phase test au cours de l'année 2019, en vue d'assurer leur plein fonctionnement en 2020 ;

- les mesures identifiées pour une meilleure articulation entre le plan de passation des marchés publics, le plan d'engagement des dépenses publiques et le plan de trésorerie» continueront d'être mises en œuvre. Il s'agit entre autres de (i) arrimer le calendrier de passation du marché sur celui de l'exécution du budget, (ii) mettre systématiquement à jour le plan de passation en lien avec la régulation et les modifications budgétaires, (iii) transmettre le plan d'engagement des dépenses publiques à la Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD) pour sa prise en compte dans l'élaboration du plan de trésorerie, et (iv) préparer et lancer une campagne d'information des opérateurs et des agents ;
- la gestion des risques budgétaires sera renforcée à travers l'amélioration du document de « déclaration sur les risques budgétaires » qui sera annexé à la Loi de Finances 2020. Ce document permettra également d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques ;
- un budget citoyen au titre de l'exercice 2019 sera produit et publié conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert afin de rendre le budget accessible aux populations ;
- le Gouvernement poursuivra également le déploiement du SIGFiP au sein des ambassades et des localités de l'intérieur du pays. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du suivi de l'exécution budgétaire, six (6) nouvelles représentations nationales à l'étranger et quatre (4) localités additionnelles seront connectées au SIGFiP.

51. La régulation budgétaire sera poursuivie à travers la mise en cohérence de la consommation des crédits budgétaires avec le rythme de recouvrement des recettes pour respecter les objectifs du programme. Ainsi, en cas d'évolution défavorable dans le recouvrement des recettes, le Gouvernement procédera à la prise de mesures compensatrices au niveau des recettes de rendement équivalent ou à des ajustements au niveau des dépenses. Le Gouvernement entend préserver les dépenses à fort impact sur la réduction de la pauvreté dans les arbitrages éventuels d'ajustement.

52. Le Gouvernement continuera la modernisation de son système de passation des marchés publics. Dans ce cadre :

- Un projet de code des marchés publics révisé a été élaboré pour prendre en compte de nouveaux modes de contractualisation et de nouvelles méthodes d'évaluation des offres en vue d'assurer une meilleure efficacité des procédures de passation de marchés publics. Ce code sera adopté en Conseil des Ministres au cours de l'année 2019 ;
- Le processus de dématérialisation des procédures de marchés publics va se poursuivre avec l'extension des modules de la phase 1 à l'ensemble des ministères à fin décembre 2019. La phase 2 consacrée au secteur privé sera mise en place avec l'appui la Banque Mondiale, et testée en 2020 en vue de la généralisation du processus de dématérialisation en 2021 ; et
- La connexion des établissements publics nationaux et des sociétés d'Etat au SIGMAP se fera de façon graduelle à compter du premier trimestre 2019 en vue de couvrir l'ensemble de ces entités à fin 2019. En outre, le Gouvernement étendra le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) à au moins 5 municipalités en dehors du district d'Abidjan à l'échéance de fin juin 2019.

53. Le TOFE sera élaboré en 2019 selon le MSFP 2001/2014. Capitalisant sur les acquis, le Gouvernement compte produire le TOFE consolidé (Etat centrale, EPN, Caisses de sécurité) pour l'année 2018 au second semestre 2019. Par

ailleurs, à partir des données à fin juin 2019, le Gouvernement produira le TOFE trimestriel selon le MSFP 2001/2014, limité dans un premier temps à l'Administration Centrale. Il élargira progressivement le champ aux organismes de sécurité sociale, aux EPN et aux collectivités territoriales, et par la suite aux autres unités extra budgétaires (Fonds d'entretien routier, le Conseil Café Cacao, etc.). A cet effet, il sera nécessaire de produire des comptes mensuels pour toutes ces entités. Par ailleurs, le Gouvernement compte : (i) passer à l'enregistrement des opérations selon les droits constatés, (ii) produire l'ensemble des quatre tableaux du Cadre d'Analyse Minimum pour le secteur des APU, et (iii) élaborer le tableau des autres flux économiques pour l'ensemble des APU.

54. Le Gouvernement poursuit le renforcement du cadre de gestion des contrats de types Partenariats Public-Privés (PPP) pour une plus grande maîtrise des risques. A cet effet, le « reporting » sera renforcé à travers l'actualisation du catalogue des projets PPP 2019-2023 contenant leur mode de financement. Ce catalogue identifiera les projets prioritaires pour la période 2019-2020. En outre, un rapport d'activité sur les réformes du cadre de gestion et l'exécution des PPP sera produit en 2019. Le Gouvernement poursuivra également la publication régulière des informations financières sur les PPP qui mettent en jeu la garantie de l'Etat, pour une plus grande transparence. En collaboration avec les partenaires au développement, le Gouvernement veillera au renforcement des capacités du CNP-PPP notamment dans les cadres d'évaluation détaillée de projets PPP. De même, conformément au décret N°2018-358 du 29 mars 2018, le CNP PPP s'assurera que les modes dérogatoires de passation des contrats PPP (négociation directe et dialogue compétitif) lui soient soumis pour avis préalable, et à l'approbation du Ministère en charge du Budget. Par ailleurs, se basant sur la cartographie des risques budgétaires réalisée par un cabinet international, le Gouvernement poursuit une étude complémentaire en vue d'évaluer ces risques.

55. Le déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) devrait être effectif en 2019. Suite au déploiement des volets recettes et dépenses sur respectivement 278 et 65 postes comptables, en 2018, le processus s'est poursuivi sur les deux volets atteignant respectivement 410, et 232 postes comptables à fin février 2019. Le processus de déploiement devrait atteindre sa vitesse de croisière au cours de l'année 2019, avec la connexion des postes comptables généraux et des postes comptables des EPN. Enfin, l'opérationnalisation du CUT devrait permettre l'amélioration de la clôture des comptes bancaires.

Secteur public

56. La consolidation de l'équilibre financier du secteur hydrocarbure se poursuit en lien avec la bonne exécution des plans de restructuration des entreprises du secteur.

- Les bonnes performances financières de PETROCI se sont poursuivies en 2018, avec un résultat net anticipé de 22,04 milliards de F CFA contre 13,94 milliards en 2017, après 5,38 milliards en 2016, en lien avec la reprise des cours du pétrole brut et la bonne exécution de son plan stratégique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan stratégique, un cabinet conseil a été sélectionné à l'effet de conduire le processus de restructuration des activités de distribution de Gaz Butane. Aussi, le processus de réaffectation du personnel dans les nouvelles structures, devrait permettre de réduire les charges d'exploitation de PETROCI. La signature d'un accord d'Association (Joint Development Agreement) entre PETROCI et ses partenaires stratégiques en 2019, devrait permettre d'accélérer le développement de la base logistique notamment le stockage massif des produits pétroliers à Abidjan et à l'intérieur du pays.
- S'agissant de la SIR, les performances commerciales combinées aux gains de compétitivité issus notamment de la réduction des charges, ainsi que le soutien à la marge de l'Etat ont permis de consolider les résultats d'exploitation en 2017 et 2018. En outre, la forte demande en produits pétroliers projetée les années à venir sera comblée grâce à la remise en service de l'hydrocraqueur survenue en avril 2019. Par ailleurs, les difficultés d'accès de la SIR aux devises ont été résolues, suite à sa mise en conformité avec les exigences de la BCEAO. Ces bonnes performances combinées à la finalisation du processus de restructuration de la dette de la SIR de 378,9 milliards de FCFA survenue en décembre 2018, augurent de l'amélioration financière de la SIR à moyen terme ; et
- Un état des lieux des dettes et créances croisées entre l'Etat, PETROCI et SIR a été effectué au premier trimestre 2019, et un protocole de régularisation sera arrêté en 2019.

57. La situation financière du secteur électricité devrait continuer de se consolider. Bénéficiant des réformes et investissements réalisés, le solde d'exploitation devrait demeurer excédentaire en 2018 et 2019, en dépit de la chute des ventes à l'export en 2018, et de la révision à la baisse des tarifs sociaux de 20% effectuée en 2019. Pour renforcer la viabilité du secteur, un accent particulier sera mis sur l'apurement des arriérés et le recouvrement des impayés.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord « Etat – Secteur Energie », les paiements au titre de l'administration centrale, des EPN compensables, ainsi que de l'éclairage public et des feux tricolores d'Abidjan continueront à être effectués de façon régulière. En outre, des protocoles ont été signés avec les sociétés d'Etat pour l'apurement de leurs arriérés.
- Pour recouvrer les créances à l'export, deux solutions sont envisagées (i) à court terme, poursuivre les négociations avec les banques commerciales pour le règlement des arriérés dus, et (ii) à moyen terme, mettre en place un mécanisme dénommé « Commerce de l'énergie » piloté par la Banque Mondiale, afin de faciliter les transactions énergétiques dans la sous-région et le règlement des arriérés.
- Concernant l'apurement du stock des arriérés vis-à-vis des banques, des IPP et gaziers, un décaissement de 95 milliards de FCFA a été effectué le 8 février 2019, avec la garantie de l'Etat. Une seconde tranche de 300 millions d'euros, garantie par l'Etat et la Banque Mondiale, devrait intervenir au terme des négociations en cours.
- Dans ce processus de consolidation de la situation financière du secteur de l'électricité, pour 2019, le Gouvernement s'engage à ne pas baisser les tarifs de l'électricité au-delà de la baisse du tarif social qui a été entérinée en janvier 2019.

58. La finalisation des projets en cours dans le secteur de l'électricité devrait permettre de garantir une offre énergétique suffisante pour soutenir le dynamisme de l'activité économique et faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique sous régional. Pour atteindre l'objectif de capacité de production de 4 000 MW d'ici 2020, le Gouvernement entend (i) intensifier la production des énergies renouvelables avec la mise en service de quatre centrales solaires dont celles de Korhogo (25 MW) et celle de Poro (66 MW) pour lesquelles des conventions ont été signées, (ii) développer les cycles combinés par la production d'électricité de type thermique gaz sur les sites d'Azito (253 MW) et de CIPREL 5 (390 MW), (iii) mettre en œuvre les projets de la filière charbon grâce au développement d'un nouveau pôle de production d'électricité à San-Pedro avec la construction d'une centrale à charbon de 700 MW, (iv) poursuivre les analyses du projet d'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en gaz liquéfié (GNL), et (v) poursuivre le projet de développement et d'exploration du gaz naturel local sur des blocs du bassin sédimentaire Ivoirien. Par ailleurs, le Gouvernement entend promouvoir la mise en œuvre des projets solaires et biomasse. Dans ce cadre, deux offres ont été réceptionnées en vue de l'installation de deux centrales à biomasse de 20 MW et 25 MW ayant pour combustible respectif le coton et le cacao.

59. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports se poursuit.

- En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire (ACI), elle devrait poursuivre son plan d'extension avec notamment l'acquisition de deux avions prévus en 2020 et 2021. Par ailleurs, un nouveau business plan sera élaboré pour tenir compte de la conjoncture actuelle et des perspectives de croissance du secteur en vue de rendre Air Côte d'Ivoire profitable. Aussi, le Gouvernement poursuivra la production et la présentation d'un rapport semestriel sur la situation financière de la compagnie.
- S'agissant de la SOTRA, le résultat d'exploitation continue de s'améliorer avec la mise en œuvre du plan stratégique. Conformément à ce plan, après la réception de 500 autobus en 2017, 120 autobus ont été réceptionnés en 2018 pour un objectif de 450 ; le reliquat devant être livrés en 2019. Les démarches pour l'acquisition de la 3^e vague de 500 autobus sont en cours. Par ailleurs, le plan stratégique de la SOTRA a été actualisé au regard de la non réalisation à temps des hypothèses d'investissements, qui a abouti à la signature, en janvier 2019, d'un contrat de performance avec l'Etat pour la période 2018-2020.

60. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre du plan de désengagement des secteurs productifs. Les opérations de privatisation conduites par le Comité National de Privatisation ont permis à ce jour de finaliser cinq (05) opérations sur les dix-sept validées par le Gouvernement. Les privatisations et cessions d'actifs en cours devraient se poursuivre en 2019, conformément au plan pluriannuel adopté par le Gouvernement.

Développement du secteur financier et inclusion financière

61. Le Gouvernement entend se doter d'un système financier moderne et performant, capable de soutenir le dynamisme de l'activité économique et de favoriser l'inclusion financière, à travers la mise en œuvre du Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI). Ce programme vise notamment le renforcement de la solidité du secteur bancaire, l'assainissement du secteur de la microfinance, l'accroissement du financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), et la promotion de l'inclusion financière.

62. Le Gouvernement continuera la modernisation du cadre réglementaire et institutionnel du secteur bancaire, en vue de réduire le coût du risque et accroître davantage le financement de l'économie. A ce titre, le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) sera renforcé à travers la poursuite de l'intégration des personnes physiques et morales dans la base du BIC. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des banques pour la consultation systématique de l'historique de crédit des clients avant les opérations de prêts. Par ailleurs, l'opérationnalisation de l'Observation de la Qualité des Services Financiers (OQSF) sera achevée, par la mise en place de tous ses organes y compris le centre de médiation qui vise à améliorer la confiance des usagers aux institutions financières et à promouvoir la transparence. Enfin, le Gouvernement achèvera l'opérationnalisation de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) avec notamment la prise des décrets d'application de la Loi portant création de la CDC-CI après la mise en place des organes de Gouvernance. La prochaine étape consistera en l'identification de la dotation initiale pour l'opérationnalisation de la CDC-CI.

63. Les efforts pour réduire les vulnérabilités dans le secteur bancaire vont se poursuivre à travers la mise en œuvre des différents plans de restructuration.

- S'agissant de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), la mise en œuvre du plan de restructuration devrait permettre de renforcer les fonds propres actuellement négatifs, et de retourner à la profitabilité à l'horizon 2021. Par ailleurs, dans le cadre de recapitalisation de la banque, il est prévu la cession de terrains et les reprises sur provisions de 2018, ainsi que l'identification d'actionnaires stratégiques. Concernant l'optimisation des charges d'exploitation, les actions porteront sur la réduction des frais généraux avec notamment l'instauration des procédures d'appels d'offres.
- Concernant les trois autres banques publiques, une est en cours de privatisation. La seconde a été recapitalisée depuis décembre 2018. Pour la troisième, la décision de sa recapitalisation et d'ouverture de son capital a été prise par le Gouvernement en mars 2019 ; le décaissement est prévu courant 2019. La mise en œuvre du plan stratégique sur la période 2017-2021 se poursuit conformément au chronogramme arrêté, avec l'appui d'un cabinet international de conseil en stratégie. Cette stratégie est basée sur (i) l'intensification de l'activité commerciale à travers notamment la digitalisation des offres bancaires, (ii) le développement du réseau d'agences, (iii) le renforcement de la gestion du risque, (iv) le développement du capital humain, ainsi que (v) l'amélioration de la Gouvernance.

64. Le Gouvernement veillera à renforcer et à assainir le secteur de la microfinance, en vue de maintenir la bonne orientation des activités. Le développement du secteur des microfinances s'est poursuivi en 2018 avec des hausses des encours de crédits et de dépôts estimés respectivement à 16% et 15%. Concomitamment à cette bonne dynamique, les efforts d'assainissement du secteur se sont traduits par le retrait de six agréments et la transmission à la banque centrale de deux requêtes relatives aux demandes d'avis conforme, en 2018. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les campagnes de sensibilisation sur le regroupement des Systèmes Financiers Décentralisés. De même, il accordera une attention particulière à la modernisation des outils de supervision et de contrôle du secteur avec l'appropriation par les SFD du Canevas Électronique de Contrôle Interne (CECI) révisé et la mise en place d'un Système d'Information et de gestion (SIG). Ces outils devraient permettre de remédier à l'insuffisance de ressources humaines et d'améliorer l'exploitation des rapports de contrôle internes.

65. La restructuration et la recapitalisation du réseau COOPEC conformément au plan de redressement.

- Au titre de la mise en conformité, des avancées ont été enregistrées avec la fusion de 133 points de services (secteurs) autour des 24 COOPEC. La finalisation du processus de mise en conformité du réseau COOPEC avec les dispositions réglementaires en vigueur devrait permettre d'améliorer la gouvernance et le management.

- En ce qui concerne la recapitalisation de l'institution, les prélèvements effectués au titre de la contribution du sociétariat sont estimés à 8,8 milliards dont 4,3 milliards en 2018. Pour 2019, capitalisant sur l'amélioration de la situation de trésorerie de la faitière, des efforts seront menés en vue d'accroître la contribution des sociétaires.
- Pour ce qui est du renforcement du Système d'Information et de Gestion (SIG), le processus devrait s'accélérer en 2019 avec l'appui d'un consultant international et permettra à terme d'améliorer la gestion et le contrôle interne des activités de la faitière.
- Concernant la création de l'organe Financier à caractère bancaire de type S.A., les textes de fonctionnement et d'organisation y afférent ont été adoptés. Cet organe aura principalement pour objet de centraliser et gérer les excédents de ressources du réseau.

66. Le Gouvernement continuera de promouvoir l'inclusion financière. Dans ce cadre, l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) sera chargée de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière pour la période 2019-2024, élaborée en novembre 2018. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra ses campagnes de sensibilisation, sur la promotion de la bancarisation, ciblant les couches socioprofessionnelles notamment les populations rurales, et continuera de promouvoir le développement des produits innovants avec le FinTech et le Mobile Banking en plein essor. Il compte également capitaliser l'implantation à Abidjan du siège du Bureau Régional Afrique Subsaharienne, Moyen Orient et Afrique du Nord de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) qui est l'une des principales organisations internationales en matière de promotion de politiques d'inclusion financière et déréglementation.

Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé

67. Le Gouvernement entend faire de la Côte d'Ivoire un pôle d'attraction pour les investissements privés nationaux et internationaux. Capitalisant sur les acquis, le Gouvernement compte poursuivre l'amélioration du climat des affaires à travers la mise en œuvre de son nouvel Agenda de réformes pour la période 2018-2020 adopté en Conseil des Ministres en septembre 2018. Aussi, un accent particulier sera accordé aux projets de type PPP dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques de grandes ampleurs. Il renforcera le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative Compact pour l'Afrique du G20. Le Gouvernement intensifiera également ses efforts pour soutenir et promouvoir les PME, et renforcera les infrastructures en vue de réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité du secteur privé. Par ailleurs, il veillera à la pleine opérationnalisation des institutions pour la bonne gouvernance à travers notamment (i) la prise de textes réglementaires additionnels pour contraindre les assujettis à la déclaration de patrimoine, (ii) l'analyse et la mise à jour des déclarations, (iii) le renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan, et (iv) la mise en place d'un cadre de collaboration entre la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance et les organes publics d'enquête.

68. Le Gouvernement veillera à la bonne exécution de son nouvel Agenda des réformes Doing Business prévues pour la période 2018-2020. Avec la mise en œuvre de cet Agenda, la Côte d'Ivoire vise à continuer d'améliorer son classement au Doing Business. Les principaux indicateurs qui afficheront des avancées remarquables sont présentés dans l'encadré 4.

Encadré 4 : Mesures phares contenues dans l'Agenda des réformes 2018-2020

Création d'entreprises

- régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique ;
- mettre en place un dispositif de localisation des entreprises nouvellement créées et leur rattachement au service des impôts ;
- mettre en place un Portail Unique de délivrance des licences, certificats et permis d'affaires ; et
- dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations).

Raccordement à l'électricité

- mettre en place un cadre collaboratif et coordonné des contrôles & de réception des travaux pour les postes de transformation et les projets d'envergure ; et
- mettre en place une facilité viable de financement du raccordement à l'électricité des PME/PMI.

Transfert de propriété

- réaliser la télé-publication des actes de mutation immobilière ; et
- instituer et mettre en place un identifiant unique de la parcelle.

Paiement des Impôts et taxes

- mettre en place la télé-déclaration et le télépaiement des cotisations sociales ; et
- dématérialiser le contrôle fiscal.

Octroi du Permis de construire

- réduire les délais de délivrance du Certificat de conformité de 73 jours à 10 jours ; et
- réduire les délais de réalisation de l'étude géotechnique de 25 à 10 jours et les délais de délivrance de la notice de sécurité incendie de 10 à 2 jours.

Obtention de prêts

- réduire de 30 à 15 jours les délais légaux du cycle de traitement des réclamations et de correction des données erronées du BIC;
- rationaliser, simplifier et réduire les coûts et formalités d'abonnement, de mutation et de résiliation de la CIE et de la SODECI ; et
- mettre en place un registre national des suretés mobilières, géographiquement unifié et accessible en ligne pour les formalités d'inscription, de modification et de radiation.

Exécution des contrats

- réaliser l'enregistrement des actes et décisions de justice en ligne ;
- publier en ligne avec accès gratuit les décisions rendues à tous les niveaux d'instances par les juridictions en matière commerciale et civile ; et
- réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions.

69. L'opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME devrait contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme « Phoenix » qui vise la promotion et l'accompagnement des PME. Dans le cadre de la réalisation d'une cartographie des PME, l'Agence veillera à finaliser la mise en place de la plateforme électronique d'identification et du statut d'Entrepreneur. S'agissant de l'accès au financement des PME, après la signature de deux conventions avec deux banques privées, pour un financement global de quinze milliards de FCFA, des initiatives sont en cours pour la signature d'autres conventions. Avec l'appui de Bpifrance, un organisme de financement et de développement des entreprises, l'Agence s'attèle également à la mise en place d'un fonds de garantie doté notamment d'un outil de cotation des risques PME. Par ailleurs, les efforts seront déployés pour la création d'incubateurs à Abidjan et à Yamoussoukro, suite à une convention prévue avec l'Incubateur Régional d'Aquitaine-Bordeaux (IRA), une structure de renommée internationale. Aussi, un programme pluriannuel de renforcement des capacités des cadres, dirigeants et associations des PME est en cours d'exécution.

70. Le Gouvernement entend poursuivre les investissements visant à améliorer le cadre de production et la compétitivité du secteur privé. A cet effet, il compte accroître la disponibilité de l'offre de terrains industriels et renforcer l'attractivité des zones industrielles.

- Suite à la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon, des études techniques sont menées pour la mise à niveau des zones industrielles de Koumassi et Vridi.
- Concernant la nouvelle zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK-24 Abidjan, la première phase d'aménagement portant sur 62 hectares est achevée à plus de 95%, et les lots attribués. Quatre (4) autres phases sont en préparation pour l'aménagement (i) d'une parcelle de 124 ha dont 59 ha sont dédiés aux cimentiers, (ii) de 127 ha dans le cadre d'un financement d'Eximbank Chine, (iii) de 112 ha dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) avec Afreximbank et (iv) de 300 ha d'une zone logistique et d'un parc industriel.
- S'agissant des zones industrielles de l'intérieur, les études techniques sont en cours pour le volet aménagement de plateformes industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde, et la construction et l'exploitation en PPP d'une zone franche textile.

Par ailleurs, dans le souci d'améliorer la compétitivité de la Côte d'Ivoire en termes d'infrastructures d'accostage et de qualité des équipements de manutention, le Port Autonome d'Abidjan (PAA) a été davantage modernisé à travers l'élargissement et l'approfondissement du canal y donnant accès (Canal de Vridi). La finalisation de ces travaux devrait notamment permettre d'accueillir des navires porte-conteneurs et conventionnels sans limitation de longueur et d'améliorer la sécurité et la sûreté de la navigation dans ledit canal.

71. Le secteur privé bénéficie de la mise en œuvre des réformes et projets issus des accords conclus dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du Millenium Challenge Corporation (MCC) et du C2D. Concernant l'initiative « Compact with Africa », les efforts déployés ont permis d'obtenir des gains tangibles en terme de financement, d'investissement et d'allègement des conditions d'exportation à destination de l'Allemagne. En outre, le Compact bilatéral conclu avec l'Allemagne a permis de signer des accords définissant les modalités d'investissement de certaines entreprises allemandes en Côte d'Ivoire. Pour vulgariser davantage l'initiative « Compact With Africa », la matrice des réformes sera présentée aux organisations du secteur privé national en 2019, en vue de prendre en compte leurs attentes. S'agissant du MCC, la date d'entrée en vigueur de l'accord de don d'un montant équivalent à 315 milliards de FCFA est prévue pour le premier semestre 2019, et permettra de financer plusieurs projets socio-économiques dont le projet Employabilité des Jeunes et Productivité des Entreprises, ainsi que le Projet Abidjan Transport. Pour ce qui est du C2D, la mise en œuvre du 2^{ième} accord de C2D prévue sur la période 2014-2020 se poursuivra, en vue de réaliser les différents projets pré-identifiés de commun accord avec l'ensemble des parties prenantes.

72. Les efforts d'amélioration de la gouvernance seront intensifiés pour attirer davantage les investissements privés et améliorer la productivité. En effet, les Autorités poursuivront le renforcement de la transparence, de la responsabilité et de la redevabilité dans la gestion des deniers publics. A ce titre, les actions de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées seront renforcées. Les déclarations de patrimoines des personnalités et hauts fonctionnaires gérant les ressources publiques, dont le taux global est d'environ 78% à fin 2018, seront intensifiées et renforcées avec la prises de textes réglementaires additionnels pour initier l'analyse et le contrôle progressif des déclarations. En outre, une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption sera élaborée avec en perspective la mise en place de dispositifs anti-corruption dans les administrations, ainsi que dans les structures parapubliques et privés. Ces dispositifs devraient inclure les manuels de procédures, les codes d'éthique ainsi que divers outils de renforcement de la gouvernance. Par ailleurs, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) procédera à la mise en place de cadres formels de collaboration avec d'autres organes publics d'enquête et de contrôle afin de renforcer la répression des actes de corruption et d'infractions assimilées en liaison avec le pôle financier du parquet. Enfin, le Gouvernement continuera à veiller à l'application de la loi sur la pénalisation du blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme voté en 2016, ainsi qu'au renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan.

IV. RENFORCEMENT DE L'APPAREIL STATISTIQUE

73. Le Gouvernement continuera à renforcer son Système Statistique National afin de produire des statistiques de qualité et garantir la publication des données économiques dans les délais. Dans ce cadre, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour la période 2017-2021, adoptée le 12 décembre 2018, fera l'objet d'un suivi particulier. Aussi, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les actions suivantes :

- réviser la loi statistique. Cette révision prendra en compte le changement du statut juridique du CNStat et la création du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) ;
- mettre en place le Fonds National du Développement de la Statistique (FNDS) en 2019 après adoption et promulgation de la loi révisée et prévoir une dotation budgétaire pour le FNDS dans la Loi de Finances 2020. Par ailleurs, les ressources nécessaires à l'INS pour le financement de ses activités en 2019 lui seront fournies ;
- mettre en place un système centralisé d'appui aux services statistiques sectoriels et un profil de carrière des statisticiens et démographes du secteur public ;
- poursuivre le renforcement des capacités des ministères pour la production de statistiques de qualité ;
- publier régulièrement les données et indicateurs sur les sites de l'Institut National de la Statistique (www.ins.ci),

du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gouv.ci) ainsi que celui de la BCEAO (www.bceao.int), conformément au calendrier arrêté pour la diffusion de la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) de la Côte d'Ivoire ;

- s'assurer de la production des indicateurs de haute fréquence pour les secteurs secondaire et tertiaire, après les avancées réalisées. A ce titre, l'Indice Harmonisé de Production Industrielle rénové (IHPI) et les Indices du Chiffre d'Affaires (ICA) de la Construction, de l'industrie et du commerce devraient être produits et publiés au second trimestre 2019 après une mission d'AFRISTAT. Les travaux de mise en place de l'ICA des services devraient démarrer au cours de cette année 2019 dans le cadre de la prolongation du programme (PSR-UEMOA) ;
- finaliser les travaux sur le changement d'année de base et mettre en œuvre le SCN 2008. En particulier, la production des comptes nationaux pour l'année de base 2015 et celle de l'année courante 2016 devrait être achevée à fin juin 2019. De même, la reconstitution des séries passées des comptes nationaux annuels jusqu'à 2017 sera finalisée en 2019 ;
- réaliser la deuxième vague de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) en 2019 après la première de 2018 et rendre disponibles les résultats au plus tard fin décembre 2019 ; et
- réaliser le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2019. A cet effet, l'activité de cartographie est en cours, et l'opération de dénombrement devrait démarrer en novembre 2019. Les premiers résultats seraient disponibles en mai 2020.

74. Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadre de programmation économique et financière de la Côte d'Ivoire. A cet effet, il veillera à la mise en œuvre des recommandations validées issues de l'assistance technique de l'Institut de Développement des Capacités du FMI notamment celles relatives à la création et à l'opérationnalisation du Comité interministériel de cadrage macro-budgétaire qui sera effectuée en 2019 et au renforcement de l'outil de programmation économique et financière, en complément de l'assistance technique reçue de la part d'AFRITAC. Parallèlement, les cadres intervenant dans l'élaboration du cadrage macroéconomique et financier ont bénéficié d'une formation de l'Institut pour le Développement des Capacités du FMI, sur la programmation financière, en avril 2019.

75. La diffusion des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) sera réalisée dans les délais. Les CNT du quatrième trimestre 2018 doivent toujours être publiés. A l'avenir, l'Institut National de la Statistique (INS) s'attèlera à publier les CNT dans un délai de trois mois après la fin du trimestre, et à renforcer la robustesse et la fiabilité de ces comptes. La production des CNT optique dépense interviendra à partir de 2020.

V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

76. Le besoin de financement du programme sera couvert. Le financement sera principalement assuré par le recours aux marchés financiers régional et international à travers les instruments à moyen et long terme, conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Dans ce cadre, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) poursuivront leur participation aux émissions, aux placements des valeurs du Trésor et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA. Par ailleurs, les concours des partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne sont attendus.

77. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1&2). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La dernière revue du programme sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2019. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toutes formes d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour

tout autre mode de financement ;

- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements; et
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de sa politique, en consultation avec le FMI.

TABLEAU DES CRITERES DE PERFORMANCE ET REPERES INDICATIFS 2016-2019

Actualisé le 25/03/2019

En milliards FCFA, sauf indications contraires	2018 Réal	2018. Prog	Mars 2019 révisé.	Juin 2019 révisé.	Sept. 2019 révisé.	2019 révisé.(2)
CRITERES DE PERFORMANCE						
Plancher sur le solde budgétaire global (dons compris)	-944,2	-954,3	-222,7	-427,3	-614,0	-790,2
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	-415,1	-402,0	188,1	-108,9	-15,6	97,3
Plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures contractées par l'administration centrale (millions USD)	5 054,3	5 072,8		2 541,9		3 480,5
Plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
REPERES INDICATIFS						
Plancher pour les recettes fiscales de l'Etat	3 651,1	3 727,6	902,1	1 973,2	2 983,6	4 098,7
Plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie	106,8	198,2	40,4	90,3	142,2	203,7
Plancher pour les dépenses "pro pauvres"	2 361,4	2 290,8	482,0	1 081,6	1 690,1	2 505,5
Plancher pour la réduction nette du stock des "exigibles"	-53,1	-50,0	-53,7	-40,5	-32,7	-25,0
Plancher sur le solde primaire de base	-99,2	-119,7	54,5	72,5	119,0	164,1
Pour mémoire						
Taxes sur les produits pétroliers	363,2	394,1	103,3	191,5	285,0	392,0
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	74,7	81,0	0,0	0,0	0,0	55,0
Dons programme	158,7	158,7	0,0	79,4	79,4	169,9
Prêts programme	154,4	149,0	0,0	76,2	76,2	152,5
Dons projet	87,4	144,3	36,0	71,9	107,9	143,9
Prêts projet	569,3	566,8	158,4	282,1	449,9	592,0

Source: MEF/DGE/DPPSE

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) à fin décembre 2018			
Mesures	Calendrier	Justification macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ¹	RS trimestriel Pas atteint pour fin décembre 2018	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Gestion de la dette publique			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS continu à partir de fin juin 2017 Atteint pour fin décembre 2018	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017. Atteint pour fin décembre 2018	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Finaliser le plan de restructuration de la dette de la SIR.	RS fin décembre 2017 Pas atteint ; achevé en décembre 2018	Réduire les risques budgétaires	Accord de restructuration de la dette
Politique et administration fiscale			
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2018 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	RS pour fin décembre 2018 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2019
Adopter en Conseil des Ministres un Projet de Loi des Finances 2019 visant un accroissement du ratio recettes fiscales sur PIB d'au moins 0,4 point de pourcentage entre 2018 et 2019.	RS pour fin octobre 2018 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi des Finances 2019
Statistique Nationale			
Adoption par le Conseil des Ministres du Schéma Directeur de la Statistique pour la révision de la loi sur la statistique et la mise en œuvre du Conseil National de la Statistique.	RS pour fin décembre 2018 Atteint	Améliorer la production statistique	Communiqué du conseil des ministres et Schéma Directeur de la Statistique
¹ Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.			

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) pour 2019			
Mesures	Calendrier	Justification macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales au niveau prévu dans la Loi de Finance. ¹	RS pour fin mars, fin juin, fin septembre 2019	Améliorer les recettes fiscales	Décret interministériel
Politique et administration fiscale			
Contrôler au moins 20% des entreprises ayant bénéficié de remboursement de crédit de TVA l'année précédente.	RS pour fin juin 2019	Améliorer la collecte des impôts et la qualité de la base de données	Rapport de mise en œuvre
Attribuer un numéro d'identifiant unique à toute nouvelle création d'entreprise à partir de janvier 2019, et, utilisant un numéro d'identifiant unique, réimmatriculer 3 000 anciennes entreprises.	RS pour fin mars 2019	Améliorer la qualité de la base de données	Rapport de mise en œuvre
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'actions afin de rationaliser les exonérations fiscales.	RS pour fin mars 2019	Améliorer la collecte des impôts	Plan d'action
Entreprises publiques			
Mettre en place un Comité de suivi et un tableau de bord de suivi de la performance financière pour les contrats de performance signés à fin décembre 2018.	RS pour fin juin 2019	Réduire les risques budgétaires	Rapport de mise en place et Tableau de bord de suivi
Gestion des finances publiques			
Déployer le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics dans au moins 5 collectivités.	RS pour fin juin 2019	Améliorer la gestion des dépenses publiques	Rapport de mise en œuvre
¹ Voir ligne pour mémoire «Taxes sur produits pétroliers» au Tableau 1.			